

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 12890

Numéro SIREN : 398 526 988

Nom ou dénomination : A.D.

Ce dépôt a été enregistré le 05/03/2018 sous le numéro de dépôt 22124



1802976601

DATE DEPOT : 2018-03-05

NUMERO DE DEPOT : 2018R02124

N° GESTION : 2005B12890

N° SIREN : 398526988

DENOMINATION : A.D.

ADRESSE : 86 rue d'Assas 75006 Paris

DATE D'ACTE : 2018/02/06

TYPE D'ACTE : RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

NATURE D'ACTE :

05 MAR. 2018

29766
numéro de dépôt

Manuel GRÉAU
Commissaire aux Comptes

20 avenue des Droits de l'Homme
BP 82949
45029 ORLÉANS CEDEX 1
tél : 02 38 60 70 01
fax : 02 38 60 70 19

www.cogep.fr
mgreau@cogep.fr

SARL A.D.
SARL au capital de 10.010 €

86, Rue d'Assas

75006 PARIS

RI 06-02-18

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société A.D, société à responsabilité limitée, en société par actions simplifiée.

Aux associés,

En notre qualité d'une part, de Commissaire aux Comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de Commissaire à la Transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision des associés en date du 31 octobre 2017, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du Commissaire aux Comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette situation est la suivante :

- les derniers comptes annuels arrêtés au 31 juillet 2017 font apparaître des capitaux propres d'un montant de 138 499 €, comprenant un report à nouveau déficitaire de -101 576 €, un résultat net de +11 083 € et un capital social s'élevant à 228 991 € ;
- par délibération en date du 31 octobre 2017, les associés ont décidé d'effectuer une réduction de capital motivée par des pertes en vue de ramener le capital à 10 010€ par imputation sur le report à nouveau à hauteur de 101 576€ et création d'une réserve indisponible à hauteur de 128 488 € afin d'apurer la perte probable de l'exercice à clôturer au 31 juillet 2018.

A l'issue de cette opération, les capitaux propres de la société AD SARL s'élèvent à 138 498€, comprenant des réserves indisponibles à hauteur de 128 488 €.

Mission du Commissaire à la Transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres, déterminés selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels, est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Orléans, le 06 février 2018

Commissaire aux Comptes et à la Transformation
COGEP AUDIT

Manuel GRÉAU
Commissaire aux comptes Associé